

La préparation des instituteurs au travail avec les enfants  
 délinquants à l'Institut de Pédagogie Spéciale de Varsovie. (Spiska 16)

/Communication/

L'éducateur des enfants anormaux, en raison de la tâche particulièrement difficile qui lui incombe, doit avoir une préparation pédagogique spéciale. Les déficiences des enfants anormaux sont multiples, leur système nerveux est ébranlé et affaibli, le travail tendant à leur revalidation doit donc être confié à des personnes qui ont le sentiment de la responsabilité et qui comprennent le principe fondamental sur lequel doit se baser l'organisation des conditions de vie et de travail des enfants: ces conditions doivent être adaptées aux lois foncières qui régissent l'activité du système nerveux. Il importe aussi de savoir trouver et appliquer les procédés thérapeutiques efficaces devant remédier aux les défauts et à corriger les irrégularités suivant le genre et le degré de l'anomalie, suivant le genre de l'infirmité ou de la maladie.

L'éducateur est appelé à organiser dans les écoles et les établissements spéciaux des conditions de vie et de travail qui seraient basées sur les méthodes modernes de la <sup>réhabilitation</sup> ~~revalidation~~. L'éducateur devra donc avant tout stimuler l'activité spontanée et autonome de l'enfant, lui procurer en lui apprenant à comprendre la réalité qui l'entoure des impressions aussi variées et aussi riches que possible, individualiser sa participation au travail collectif, l'entraîner non seulement au travail intellectuel, mais aussi au travail manuel, lui faire voir les liens qui unissent son travail à la vie sociale: ce n'est que l'école qui montre à l'enfant les multiples aspects de la vie saura en affermissent et développent en lui ses instincts sociaux le préparer à cette vie. Instruire, élever un enfant "spécial", c'est-à-dire un enfant <sup>déficient</sup> ~~déficient~~ au point de vue intellectuel ou moral: un enfant sourd, aveugle,

souffrant d'une maladie chronique ou bien infirme, c'est <sup>essentielle</sup> essentiellement savoir assurer à son système nerveux des conditions favorables aux procès de l'adaptation de l'organisme au milieu extérieur et au milieu intérieur sans cesse changeants; adaptation veut dire: perception claire et réaction appropriée /~~témoignant du "sens du réel"~~ pour employer l'expression de Janet/.

L'éducateur, en se rendant compte de l'importance de l'action du milieu extérieur et du milieu intérieur sur le développement de la personnalité de l'enfant doit avoir une entière conscience de sa responsabilité personnelle à l'égard de l'enfant et doit placer au premier plan de son système d'éducation les principes suivants.

1. Les conditions de vie et de travail de l'enfant doivent être organisées d'après un plan élaboré par l'éducateur et embrassant même les <sup>moindres</sup> moindres détails de la vie quotidienne de l'enfant. Le plan doit tenir compte aussi bien du contenu du travail que de sa forme, de sa méthode et du rythme de la journée. Il faut tendre à faciliter et à rendre plus efficace le fonctionnement des mécanismes corticaux et subcorticaux, il faut aussi observer la formation des stéréotypes dynamiques qui "allègent" le système nerveux "facilitent la vie et le travail" et contribuent au renforcement de la discipline dans la vie de l'individu et du collectif.

2. Un programme pédagogique empreint de la tendance à faciliter les fonctions des centres corticaux doit être malléable et dynamique, adaptable suivant le besoin aux conditions données du travail, à son organisation, à sa

méthode, aux moyens disponibles d'enseignement/manuels, cartes, modèles etc./, au caractère et au degré de la défectuosité ou de la maladie et aussi aux conditions dans lesquelles l'enfant malade <sup>passé</sup> passe sa maladie.

3. Il importe d'éliminer les stimuli <sup>us</sup> qui ont une action destructive sur le système nerveux /compte tenu du type <sup>donné</sup> donné du système nerveux de l'enfant/, telle par exemple une transformation violente d'une stéréotype dynamique établi.

4. L'éducateur doit dans la mesure du possible, créer des conditions favorables aux procès émotifs et contribuant à la formation de dominantes qui peuvent, au point de vue pédagogique, être fixées comme positives.

Ces formes et méthodes spécifiques du travail didactique et éducatif dans le domaine de la pédagogie spécial ont pour but de remédier aux déviations de la norme et de favoriser la revalidation des enfants anormaux de divers types. Ce travail peut être conduit à bonne fin seulement par un pédagogue ayant un stage d'enseignement spécial.

Pour ce qui concerne la Pologne, il existe à Varsovie depuis 1927 un institut spécial destiné à préparer à leur tâche les éducateurs des enfants défectueux dont nous présentons ci-dessous brièvement l'organisation.

L'Institut de Pédagogie Spécial à Varsovie ~~est dirigé~~  
<sup>est sous la direction de</sup> ~~est dirigé par~~ M<sup>me</sup> Maria Grzegorzewska ~~actuellement professeur à l'Université de Varsovie~~ a pour but principal la préparation des instituteurs et des éducateurs d'enfants anormaux. Pendant la guerre l'Institut a perdu non seulement son local, toutes installations, tous ses moyens de

domaines

recherches, toute sa bibliothèque et son musée, mais presque tous ses professeurs, fusillés ou morts dans des camps de concentration. Après une interruption de six ans, l'Institut de Pédagogie Spécial a repris à Varsovie son activité dans tous ses ~~domaines~~ le 1-er décembre 1945, dans des conditions encore très difficiles. En outre il a étendu son champ d'activité en y incluant les enfants infirmes et les enfants malades ~~de l'école spécialisée~~. Ce qui fait que l'Institut comprend actuellement 6 sections formant des instituteurs pour: 1/ les enfants <sup>sourds</sup> ~~sourds~~; 2/ les enfants aveugles; 3/ les enfants ~~handicapés~~ <sup>handicapés</sup>; 4/ les enfants <sup>mentaux</sup> ~~mentaux~~ déficients; 5/ les enfants <sup>infirmes</sup> ~~infirmes~~, et 6/ les enfants des écoles sanatoriales.

La durée des études à l'Institut est depuis 1955 de deux années. Un <sup>examen</sup> ~~examen~~, en partie pratique, en partie théorique, est exigé à la fin des études. Ensuite le candidat obtient un poste dans une école de sa spécialité, où il prépare une dissertation pour l'obtention du diplôme sur un sujet choisi à l'Institut.

Un délai de 14 mois lui est accordé pour la préparer. Ensuite il présente son travail à l'Institut et, sur la base de l'opinion reçue et de l'appréciation de son activité pratique à l'école, il reçoit le diplôme de l'Institut, qui lui donne le droit d'enseigner dans le domaine de l'enseignement spécial qu'il a choisi.

L'Institut n'admet comme élève régulier que les instituteurs ayant achevé leurs études et ayant travaillé déjà 2 ou 3 années à l'école primaire normale. Pendant le premier semestre des études, les étudiants se familiarisent avec les travaux de l'Institut dans leur ensemble et reçoivent des renseignements sur chaque domaine de l'enseignement spécial, ils visitent

aussi des écoles et des établissements pour les enfants anormaux de tous les types. Cette méthode permet aux élèves de se faire une vue d'ensemble sur les problèmes et de choisir la spécialité qui convient le mieux à leur aptitude.

Après avoir opté pour l'une de ces branches, les étudiants font un stage dans les établissements du type choisi et, outre les cours généraux, obligatoires pour toutes les branches suivent les cours, qui se rapportent à leur spécialité. Ainsi selon le type choisi, chaque élève est <sup>astreint</sup> ~~astreint~~ à des travaux théoriques et pratiques de sa spécialité, il est en <sup>outre</sup> ~~ce~~ obligé de suivre les cours et de prendre part aux travaux principaux de toutes les sections de l'Institut. L'enseignement et l'éducation des enfants anormaux de diverses catégories, exigent des méthodes spéciales; aussi la connaissance de la pédagogie générale ne suffit-elle pas. Il faut acquiescer des notions spéciales et une technique déjà élaborée par les psychologues, les pédagogues et les médecins. Il faut aussi apprendre à bien connaître l'enfant: au point de vue physique et au point de vue psychique, naturellement dans son milieu, <sup>examine</sup> ~~examiné~~ au point de vue de l'évolution historique, des conditions de vie de l'enfant ainsi que des conditions d'évolution de sa vie sociale, élaborer son anamnèse, étudier l'étiologie d'anormalité et les voies <sup>es</sup> ~~de~~ de réhabilitation sociale. C'est pourquoi le programme de l'Institut embrasse une série de sujets de l'enseignement général, de la psychologie de l'enfant, de la pédagogie et de la didactique, appropriées aux diverses <sup>cat</sup> ~~cat~~égories d'anomalies; enfin, une série de sujets dits techniques.

Puisque seuls des instructeurs diplômés peuvent être élèves

catégories

de l'Institut, le programme de cette école n'embrasse ni la psychologie générale, ni la pédagogie élémentaire, cependant, à côté du cours de psychologie de l'enfant, qui a pour but de compléter l'enseignement de l'école normale, il y a un cours sur les principes fondamentaux de la psychopathologie générale et de la psychopathologie de l'enfant.

Les sujets du deuxième groupe font connaître aux élèves les méthodes appliquées dans l'enseignement et l'éducation des anormaux et l'histoire du développement et de l'organisation de l'enseignement spécial dans ses différentes sections. Les sujets dite "techniques" /travaux manuels, dessin, chant, gymnastique, technique du théâtre scolaire/ sont très importants pour le futur instituteur d'école pour anormaux. La valeur de ces sujets est déterminée par le rôle spécial, qu'ils jouent dans l'éducation des anormaux. Ils sont le point de départ des méthodes appliquées dans cet enseignement et prouvent leur application pendant toute la durée de l'instruction.

Les séances des séminaires sont des conférences et des discussions consacrées aux questions les plus essentielles et les plus modernes dans le domaine de la pédagogie tant générale que spéciale.

Les exercices pratiques des élèves de 1<sup>ère</sup> année consistent en visites des institutions de toute sorte de protection de la mère et de l'enfant en général, aussi des institutions et des écoles d'enseignement spécial.

Dans la 2<sup>ème</sup> années les élèves sont tenus déjà à travailler aux instituts et aux écoles d'enseignement spécial /une semaine par mois/ sous la conduite du professeur spécialiste. En outre chaque élève est tenu à étudier à fond,

ne fût-ce qu'un enfant de l'école spéciale et à noter les observations recueillies dans une "carte biographique" de sa composition.

En dehors de la préparation professionnelle des instituteurs pour diverses catégories d'enfants anormaux, le but de l'Institut est encore de fournir des travaux de recherche et d'initier les élèves aux études scientifiques sur les anormaux. Plusieurs services tendent à répondre à ces desiderata. Ce sont: Une bibliothèque, adaptée spécialement aux études et aux recherches scientifiques dans le domaine des enfants anormaux.

Un laboratoire psychopédagogique de l'Institut. Içt se fait la sélection des enfants mentalement arriérés pour les écoles spéciales de la ville. Le laboratoire a encore pour but les recherches scientifiques sur les enfants anormaux.

Le Dispensaire de pédagogie psychopédagogique de l'Institut donne des conseils et des instructions concernant l'éducation d'enfants anormaux tant aux parents qu'aux éducateurs et aux instituteurs.

Le Dispensaire logopédique et phoniatrice de l'Institut donne des conseils ou un traitement approprié dans le cas de troubles et d'anomalie de la parole.

Le Musée d'enseignement spécial rend des services pour les travaux scientifiques méthodiquement entrepris dans le domaine de l'éducation des anormaux, en réunissant des matériaux scientifiques de tout genre, des travaux documentaires exécutés par des enfants de type différents, des moyens d'enseignement, etc.

Après du Musée de l'Enseignement Spécial, l'Institut commence à organiser un Centre de documentation, de consultations et de recherches dans le domaine des d'enseignement spécial. Il a pour but aussi d'organiser à l'époque des vacances /en collaboration avec la Section de l'Enseignement Spécial formée par l'Association des Instituteurs Polonais/ pour les instituteurs qui sont déjà en fonction, des cours complémentaires, rendant dans la plus large mesure les résultats des travaux de l'Institut accessibles au corps enseignant.

L'enseignement donné aux instituteurs déjà qualifiés et exercent leur métier dans les écoles spéciales est une des tâches fondamentales de notre Institut: la pédagogie spéciale est un domaine dans lequel il faut mener une lutte incessante contre l'esprit de routine, l'inertie, et d'autre part développer chez l'éducateur l'esprit de recherche, d'activité et d'initiative créatrice qui le font participer au progrès des méthodes de la revalidation sociale de la jeunesse et des enfants anormaux.

x x x

Le développement futur de l'Institut est étroitement lié aux progrès des travaux scientifiques dans tous les domaines de la pédagogie spéciale, au perfectionnement des méthodes et des formes du travail sur la revalidation, au développement des méthodes de prophylaxie. Le nombre des élèves de l'Institut doit être accru; il faut en outre organiser des classes pour l'enseignement prodigué aux insti-



teurs travaillant dans les écoles maternelles et dans tous les autres types des écoles spéciales.

Au fur et à mesure de son développement, l'Institut élargira le champ de ses recherches de son activité structurement scientifique en assurant en même temps l'enseignement pratique à ceux qui travaillent dans pédagogie spéciale. L'Institut concentrera les travaux sur l'enfant délinquant, l'enfant souffrant d'une maladie chronique sur l'étiologie des défauts, la prophylaxie, les méthodes scientifiques de la revalidation dans tous les domaines de la pédagogie spéciale. Ce double aspect à la fois théorique et pratique - assurera l'efficacité de l'oeuvre de l'Institut, oeuvre collective réalisée par tous ses collaborateurs.